

Règlement concours « Gagnez un sac officiel JPEE »

Article 1 : Dénomination

BGL BNP Paribas, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours « Gagnez un sac officiel JPEE ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours « Gagnez un sac officiel JPEE » est organisé du 28/05/2013 au 01/06/2013 sur les pages Facebook « BGL BNP Paribas s'engage » et « Startin' by BGL BNP Paribas ».

Article 3 : Participation au jeu

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Participe au concours toute personne qui commente la question du jour et tente d'y répondre sur les pages Facebook mentionnées à l'article 2. Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération.

Le concours « Gagnez un sac officiel JPEE » est destiné à tous les visiteurs des pages mentionnées à l'article 2.

Une seule inscription sera prise en compte par personne et par jour. Le jeu-concours « Gagnez un sac officiel JPEE » est un jeu-concours sans obligation d'achat.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision. La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours « Gagnez un sac officiel JPEE » est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

Les participants sont invités à répondre aux questions posées, via commentaire, pendant la période du jeu sur les pages mentionnées à l'article 2.

Le nom et prénom du compte Facebook du gagnant sera publié sur le journal des pages Facebook mentionnées à l'article 2, ainsi qu'en commentaire, sous le post auquel il aura répondu correctement.

Article 7 : Lots

Le jeu-concours « Gagnez un sac officiel JPEE » prévoit de faire gagner 10 sacs (2 sacs par jour) officiels identiques à ceux des athlètes des Jeux des Petits Etats d'Europe 2013. Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

Article 8 : Attribution des lots

Les gagnants seront sélectionnés quotidiennement par tirage au sort les 29/05/2013, 30/05/2013, 31/05/2013 et 03/06/2013, et avertis par BGL BNP Paribas du gain via publication sur le journal des pages Facebook mentionnées à l'article 2. Ils seront invités à transmettre leurs coordonnées postales par message privé par BGL BNP Paribas sur les pages Facebook mentionnées à l'article 2.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Les sacs seront envoyés par la poste. BGL BNP Paribas ne pourrait être tenue pour responsable des retards, détériorations, vols, occasionnés lors du transport par les P&T.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.

Service Communication
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification des ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.